



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'an 2024, les vingt-neuf mars à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles MOLLAND, Maire, en présence de Madame Laurence BELLEE et Audrey GAREL et de Geoffroy MARIE, Christian VAN ISACKER, Roland WILD et Julien BOUREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Présents : Mesdames Laurence BELLEE et Audrey GAREL et Messieurs Geoffroy MARIE, Christian VAN ISACKER, Roland WILD et Julien BOUREAU,

Madame Audrey GAREL est élue secrétaire de séance, suivant l'article 2121-15 CGCT.

Monsieur Gilles MOLLAND ouvre la séance à 19H, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal du 28 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

AUCUNE

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – Exercice 2023 – M57

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Geoffroy MARIE 1^{ème} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Gilles MOLLAND, Maire.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	RESULTAT N-1	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	340 845.74	403 855.78	63 010.04	148 809.70	211 819.74
Investissement	463 216.66	572 537.41	109 320.75	-205 279.89	- 95 959.14

Résultat Global excédent 115 860.60 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION – Exercice 2023 – M57

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

3. APPROBATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES – Exercice 2024 – M57

Monsieur le Maire,

PROPOSE que les taux pour les taxes soient augmentés pour 2024 :

Taxe foncière (bâti)	de 25.14%	à	25.64 %
Taxe foncière (non bâti)	de 44.78%	à	45.68 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	de 12.13%	à	12.37 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les taux des taxes 2024 ainsi présentés

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

4. AFFECTATION ANTICIPEE DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT M 57

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

VU le résultat de fonctionnement constaté de 211 819.74 € et le résultat d'investissement constaté de - 95 959.14 €

DECIDE de reporter au Budget Primitif 2023 le solde de 115 860.60 € comme suit :

Section fonctionnement (article 002) : 211 819.74 €

Section d'investissement (article 001) : - 95 959.14 €

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – Exercice 2024-M57

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil les propositions budgétaires pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

Adopte le Budget Primitif de la commune pour 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses 619 520.93 €

Recettes 407 701.19 €

Avec des reports de 211 819.74 €

En section d'investissement :

Dépenses 206 152 €

Recettes 302 111.14 €

Avec un report déficitaire de - 95 959.14 €

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

6. NOUVEAUX STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE (CCVC)

Monsieur le Maire rapporte que suite à la création de la commune nouvelle de Commeny en lieu et places des communes de Commeny et Gouzangrez, les statuts de la CCVC doivent être modifiés.

L'article 1 « Communes membres, dénomination » et l'article 8 « Représentation au conseil communautaire » doivent intégrer la commune nouvelle de Commeny.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

Adopte les nouveaux statuts de la CCVC.

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

7. NOUVEAUX STATUTS de l'association des petits loulous de la Murette (APLM)

Monsieur le Maire rapporte que suite à la modification des statuts de l'association APLM, la Mairie a été désignée comme « membre de droit à l'association »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

Accepte les nouveaux statuts de l'APLM.

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

8. NOUVEAUX DELEGUES DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Jean-François PANTHOU du Conseil Municipal, il convient de désigner des nouveaux délégués.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

Décide de nommer :

- Monsieur Geoffroy MARIE en tant que titulaire
- Monsieur Julien BOURREAU en tant que suppléant

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

9. NOUVEAUX DELEGUES DU SYNDICAT D'ENERGIE DU VAL D'OISE

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Jean-François PANTHOU du Conseil Municipal, il convient de désigner des nouveaux délégués.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

Décide de nommer :

- Madame Laurence BELLEE en tant que titulaire
- Monsieur Geoffroy MARIE en tant que suppléant

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

10. DIVERS

- Voirie :
 - Les trous dans la chaussée rue du Paradis ont été rebouchés,
 - 4 places de stationnement en zones bleues vont être tracées rue de la liberté, pour rappel les véhicules des riverains doivent être stationnés à leur domicile.
- Location logement ancienne mairie : Monsieur Mathieu LEVASSEUR (salarié du restaurant SIMONE au RKC) va emménager courant avril.

- Le projet de lotissement autour de l'ancienne gare est à l'arrêt, en effet l'architecte des bâtiments de France n'est à priori pas favorable au projet, nous attendons un retour officiel de sa part.

Bréançon, le 5 avril 2024

Le Maire
Gilles MOLLAND



Liste des délibérations prises au cours de la séance du 28 février 2024

Délibération	Objet
DEL 2024-11	Vote du CA 2023
DEL 2024-12	Vote du CG 2023
DEL 2024-13	Attribution des taux de contribution 2024
DEL 2024-14	Affectation anticipée du résultat de fonctionnement et d'investissement
DEL 2024-15	Vote du BP 2024
DEL 2024-16	Nouveaux statuts CCVC
DEL 2024-17	Nouveaux statuts APLM
DEL 2024-18	Nouveaux délégués PNR
DEL 2024-19	Nouveaux délégués SDEVO

